

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 7 octobre 2014

PS : « Suite à une expulsion irrégulière par voie de fait de notre propriété, de notre domicile en date du 27 mars 2008 » ***Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.***

Ordre des Avocats de Toulouse.
M.M le Bâtonnier
Frédéric DOUCHEZ
Anne FAURE
13 rue des fleurs.
31000 TOULOUSE.

Ordre des Avocats de Toulouse : Fax : 05-62-26-75-77.

Maître DOUCHEZ Frédéric : Fax : 05-61-53-64-82.

Maître FAURE Anne : Fax : 05-61-14-62-51.

Rappel des courriers du 28 août 2014 ; du 10 septembre 2014 restés sans réponse.

Lettre recommandée avec AR : 1A 102 063 9238 0.
--

Dossier : REVENU & HACOUT « Audience du 9 septembre 2014 renvoyée au 30 septembre 2014 renvoyée au 21 octobre 2014 »

Objet : Nomination d'un avocat au titre de l'aide juridictionnelle totale sur le fondement de l'article 76 à 79 du ***Décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.***

- **Références BAJ :** En sa décision du 21 août 2014 N° BAJ : 016776 ordonnant l'aide juridictionnelle totale.

Maîtres,

Je viens d'être informé malgré mes saisines du 28 août 2014 et celle du 8 septembre 2014 auprès de votre ordre, ***qu'aucun avocat n'était présent à l'audience du 21 septembre 2014 pour me représenter.***

- Je conçois qu'à cette audience, un mouvement de grève de votre ordre était annoncé, ce qui a causé le renvoi des affaires.

Cela ne vous empêche pas de m'informer par toute voie de droit de la nomination de l'avocat au titre de l'aide juridictionnelle totale au vu des articles 76 à 79 du décret ci-dessus repris.

J'espère que cela n'est qu'une fois de plus, une omission de votre part de n'avoir pu nommer un avocat au titre de l'aide juridictionnelle totale ***dont la copie de la décision est déjà en votre possession.***

- J'ai quand même une inquiétude car cela est déjà arrivé dans un précédent dossier pour l'audience du 25 février 2014.
- J'ai quand même une inquiétude car le service du BAJ de Toulouse vous a informé de la décision d'aide juridictionnelle totale le 22 août 2014.

Avez-vous peut être eu l'obligation « ***par trafic d'influence*** » de vous refuser de nommer un avocat à la défense de mes intérêts pour faire obstacle à l'accès à un juge, à un tribunal, obstacle à la procédure.

- ***Je vous rappelle que ces obstacles par voies de faits, je les subis depuis 2005, reconnus à ce jour.***

Je vous informe après différents mailings sollicitant un avocat auprès de votre barreau de Toulouse et au titre de l'aide juridictionnelle totale, qu'aucun n'a voulu prendre ma défense et sur les 800 adresses mails que je possède.

- ***Soit il existe peut être un trafic d'influence sur ces derniers par votre ordre !!!***

Vous-même Monsieur le bâtonnier vous vous êtes refusé de me communiquer les coordonnées mail des autres avocats de votre juridiction, me privant de les contacter.

- ***A ce jour la raison commande de cesser de faire obstacle à mes intérêts comme votre ordre le fait depuis 2005.***

La flagrance est là :

Les conséquences de tels agissements sont reprises dans l'assignation introductive.

A ce jour il ne s'agit pas d'aggraver le préjudice que votre ordre m'a causé depuis 2005 et le montant de l'indemnisation à valoir en réparation de mes préjudices subis.

Soit à réception je vous demande conformément à l'article 76 à 79 du ***Décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.***

- De nommer un avocat pour **l'audience du 21 octobre 2014 à 8 heures 30** afin de me représenter dans la défense de mes intérêts et pour les demandes de l'assignation introductive à faire valoir car à ce jour aucune contestation n'est possible.

Au vu de l'urgence, je vous prie de bien vouloir m'informer par **mail** ci-dessus du nom de l'avocat qui a été nommé par vos soins ou à mon **téléphone portable** ci-dessus.

- *Je reste donc dans l'attente que votre ordre d'avocats de Toulouse retrouve la raison, ainsi que ses représentants.*

Qu'en cas d'impossibilité ou d'un refus volontaire de votre part, ce que je ne peux concevoir au vu de votre probité en votre qualité de bâtonnier de l'ordre des avocats de Toulouse, de vos obligations à assurer un service public.

- *Un grief important dans mes droits de défense serait à nouveau causé engageant votre responsabilité civile et professionnelle.*

Dans cet éventuel cas, de me produire:

Vos assurances sur le fondement de l'article 27 de la Loi du 31 décembre 1971 qui est ainsi libellé :

- *« Il doit être justifié, soit par le barreau, soit collectivement ou personnellement par les avocats, soit à la fois par le barreau et par les avocats, d'une assurance garantissant la responsabilité civile professionnelle de chaque avocat membre du barreau, en raison des négligences et fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.*
- *Il doit également être justifié d'une assurance au profit de qui il appartiendra, contractée par le barreau ou d'une garantie affectée au remboursement des fonds, effets ou valeurs reçus.*

Soit dans le cas d'un éventuel sinistre par le refus de nommer un avocat alors que vous en avez été requis :

- *De me produire sous quinzaine votre déclaration de sinistre auprès de votre compagnie d'assurance ainsi que les références assurances obligatoires faisant suite aux préjudices causés à mes intérêts.*
- *Demande vous est faite pour mettre en œuvre l'application de l'article L.124-3 du code des assurances.*

Je ne souhaite pas encore une fois à saisir la justice pour vous y contraindre, la raison commande de votre part à éviter un nouveau sinistre.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame le bâtonnier, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur LABORIE André.

